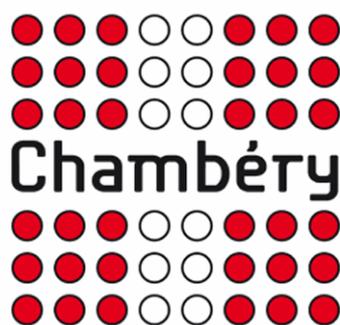


Budget primitif 2018



Conseil municipal
Lundi 26 mars 2018

PREAMBULE

Le budget primitif 2018 confirme les choix politiques et les priorités de la Municipalité mis en œuvre depuis 2014. Les priorités identifiées sont la jeunesse, des personnes âgées et fragilisées ainsi que la sécurité et la tranquillité publiques.

Les ouvertures de crédits visent notamment, et malgré la forte baisse des concours de l'Etat ces dernières années, à préserver le pouvoir d'achat des habitants, en n'augmentant pas les taux d'imposition.

La saine gestion mise en place permet d'assurer un bon niveau d'investissement et a d'ores et déjà permis à la collectivité d'engager de grands projets.

Les inscriptions budgétaires traduisent également l'engagement fort en direction des agents de la Ville en leur apportant des moyens adaptés à l'exercice de leurs missions, pour un service public local de qualité et de proximité, au profit des Chambériens, de leur cadre de vie et du monde économique local.

Des améliorations ont déjà pu être constatées et saluées par les observateurs nationaux, plaçant Chambéry en très bonne position dans différents classements, et, pour la gestion, par la Chambre Régionale des Comptes.

Les ouvertures de crédits du budget primitif 2018 pour les opérations de l'exercice (réelles et d'ordre) s'élèvent à 153 992 365 euros pour le budget général, soit :

- Fonctionnement : 104 474 574,00 euros,
- Investissement : 49 517 791,00 euros

Compte-tenu de la reprise des résultats antérieurs et des reports de crédits 2017 sur 2018 en investissement, les crédits budgétaires 2018 sont les suivants :

- Fonctionnement : 104 474 574,00 euros
- Investissement : 61 858 482,30 euros

Conformément à l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal approuve le budget 2018 par chapitre et dont le total est fixé comme suit :

- Dépenses : 166 333 056,30 euros
- Recettes : 166 333 056,30 euros

Les crédits nouveaux 2018 pour compte de tiers s'élèvent à 455 000 euros pour les travaux effectués par la Ville dans le cadre des co-maîtrises d'ouvrage avec l'agglomération Chambéry métropole – Cœur des Bauges.

Les crédits d'ordre inscrits à ce budget comprennent les inscriptions relatives à la comptabilisation de l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt de pente MIS281941EUR au 1^{er} janvier 2018, d'un montant de 1 527 000 euros, et à son étalement sur 12 ans, durée de l'emprunt de refinancement, égale à la durée résiduelle de l'emprunt initial à la date de ce refinancement. En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, cet étalement de charge doit être autorisé par l'assemblée délibérante.

En conséquence, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) Approuve le budget primitif 2018 tel que présenté ci-dessus ;
- 2) Autorise l'étalement sur une durée de 12 ans de l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt MIS281941EUR au 1^{er} janvier 2018, d'un montant de 1 527 000 euros.

SOMMAIRE

Introduction [p. 4]

I/ La section de fonctionnement [p. 8]

- A/ Recettes [p. 8]
 - Chap. 70 : Produits des services [p. 8]
 - Chap. 73 : Impôts et taxes [p. 9]
 - Chap. 74 : Dotations et participations [p. 11]
 - Chap. 75 : Autres produits de gestion courante [p. 13]
 - Chap. 76 : Les produits financiers [p. 14]
 - Chap. 77 : Produits exceptionnels [p. 14]
 - Chap. 042 : Opérations d'ordre entre sections [p. 14]
 - Chapitre 002 : Affectation du résultat 2017 [p. 15]
- B/ Dépenses [p. 15]
 - Chap. 011 : Les charges à caractère général [p. 16]
 - Chap. 012 : Les charges de personnel [p. 17]
 - Chap. 014 : Atténuations de produits [p. 18]
 - Chap. 022 : Dépenses imprévues [p. 18]
 - Chap. 65 : Autres charges de gestion courante [p. 18]
 - Chap. 66 : Les charges financières [p. 19]
 - Chap. 67 : Les charges exceptionnelles [p. 20]
 - Chap. 68 : Dotations aux provisions [p. 20]
 - Chap. 042 : Opérations d'ordre de transferts en sections [p. 20]
 - Chap. 023 : Virement complémentaire de la section de fonctionnement [p. 20]

II/ La section d'investissement [p. 22]

- A/ Recettes [p. 22]
 - Chap. 10 : Dotations, fonds divers et réserves [p. 22]
 - Chap. 13 : Les subventions et reversements [p. 22]
 - Chap. 16 : Emprunts moyen et long terme [p. 23]
 - Chap. 024 : Les cessions foncières [p. 23]
 - Chap. 27 : Avances et autres immobilisations financières [p. 23]
 - Chap. 45 : Opérations pour comptes de tiers [p. 23]
 - Chap. 021 : Virement de la section de fonctionnement [p. 23]
 - Chap. 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections [p. 23]
 - Chap. 041 : Opérations patrimoniales [p. 24]
- B/ Dépenses [p. 24]
 - Chap. 16 : Emprunts et dettes assimilés [p. 24]
 - Chap. 020 : Dépenses imprévues [p. 24]
 - Chap. 26 : Participations et créances rattachées [p. 24]
 - Chap. 204/20/21/23 : Dépenses d'équipement [p. 24]
 - Chap. 45 : Opérations pour comptes de tiers [p. 27]
 - Chap. 040 : Opérations d'ordre de transferts entre sections [p. 27]
 - Chap. 041 : Opérations patrimoniales [p. 27]

Liste des sigles [p.28]

INTRODUCTION

Tous les ans, l'examen du projet de budget primitif constitue un temps fort pour l'assemblée municipale.

Après trois années de travail et d'action, nous mesurons chaque jour le chemin parcouru.

Le projet de budget qui vous est présenté aujourd'hui s'inscrit dans la droite ligne des engagements que nous avons pris dès le début de notre mandat.

Ainsi, il répond pleinement à la double ambition que nous nous sommes fixés :

- **Des priorités fortes, identifiées et assumées** : la jeunesse, les personnes âgées et fragiles, l'amélioration de la relation à l'utilisateur et la sécurité publique,
- **Une gestion saine et équilibrée** : agir tout en maîtrisant l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, condition indispensable à la conservation de notre capacité d'intervention dans un contexte financier contraint, pour le développement du territoire et le bien-être de nos concitoyens, grâce en particulier à une politique d'investissement ambitieuse.

La dynamique engagée depuis notre élection s'est poursuivie, et même amplifiée tout au long de ces derniers mois. Nous pouvons le constater ensemble quotidiennement : la mise en œuvre de nos priorités porte ses fruits. **L'année 2018 concrétise un peu plus le travail de ces quatre premières années autour de grands projets.** Elle verra aussi la mise en œuvre d'une nouvelle gestion des relations avec les usagers, améliorée et fluidifiée.

Partant d'une situation financière très dégradée et pour permettre à notre collectivité de tenir son rang et d'agir pour ses habitants, d'importants efforts collectifs ont été entrepris ces dernières années. Des choix ont été opérés. Les réformes doivent être approfondies pour préserver les marges de manœuvre de la Ville, réinventer l'action de la collectivité et nous donner les moyens d'agir pour les Chambériens et pour notre territoire.

Le budget est l'acte fondamental de notre gestion. C'est à travers lui que s'exprime nos volontés politiques. L'élaboration du budget 2018 s'est toutefois effectuée dans un contexte difficile, largement explicité lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Après nous avoir appauvris, l'Etat nous pose des règles drastiques et irréalistes. Ainsi en est-il de l'instauration d'une **contractualisation avec l'Etat**, édictant un objectif contraignant d'évolution maximale de nos dépenses réelles de fonctionnement. Cette disposition prend la suite de la baisse continue des concours de l'Etat, qui s'était fortement accélérée depuis 2014, dans le cadre de la « participation des collectivités au redressement des comptes publics », que les collectivités locales sont encore bien seules à porter. Pour la Ville, la perte cumulée dépasse les 15 M€, soit l'équivalent d'une année entière de dépenses d'équipement hors dette. Ce contexte incertain, c'est également celui de la réforme de la taxe d'habitation, qui constitue aujourd'hui une des principales composantes des recettes de la Ville (de l'ordre de 20 %) et l'une des dernières marques de son autonomie financière.

L'analyse prospective à horizon 2021, actualisée en cours d'année, confirme, face à la progression de certaines dépenses, notamment celles afférentes à la masse salariale, sous l'effet de mesures externes (PPCR, dégel du point d'indice, hausse des charges patronales, etc.) qui s'imposent à la collectivité et à des ressources toujours plus rares, la nécessaire poursuite des efforts de gestion entrepris depuis 2014, afin de préserver la santé financière présente et future de la Ville. En effet, si la collectivité dégage une épargne nette positive depuis 2015, son budget est fortement rigide à la baisse, compte tenu de la part représentée par la masse salariale (plus de 60 %) et encore très impacté par l'importance de l'endettement, bien que désormais assaini.

Pour l'exercice 2018, il est proposé d'inscrire près de 120 M€ (**119,9 M€ de dépenses réelles**) au service des Chambériens, du développement de notre territoire et du rayonnement de notre Ville.

Les grandes orientations proposées lors du DOB seront respectées :

- **Poursuivre la mise en œuvre des priorités du mandat** et maintenir une politique d'investissement ambitieuse ; Par politique publique, les grandes masses sont ainsi les suivantes :



Jeunesse (éducation, enfance): 22,3 M€



Seniors et solidarité : 5 M€



Culture et rayonnement : 19,5 M€



Aménagement urbain et développement territorial : 16,9 M€



Qualité de vie (propreté urbaine, espace vert) : 6,4 M€



Modernisation de l'administration (amélioration du service rendu à l'utilisateur et des conditions de travail) : 8,2 M€



Sécurité et tranquillité publique : 3,6 M€



Sport : 3,7 M€



Services généraux : 34,4 M€ dont 15 M€ de frais hors services (remboursement de dettes, FPIC, etc.)

- **Maitriser l'évolution des dépenses de fonctionnement**, conformément à la norme de dépense fixée par l'Etat (+ 1,2 % inflation comprise, par rapport au compte administratif 2017) pour préserver la capacité d'autofinancement. Une attention particulière est à nouveau portée à l'évolution de la masse salariale ;
- **Ne pas augmenter les impôts** ;
- **Continuer le désendettement de la collectivité**, en tenant compte du stock important de dette héritée et poursuivre une trajectoire responsable pour la soutenabilité de la dette.

Dans un souci de lisibilité :

- des comparaisons sont faites, principalement de budget primitif à budget primitif (BP), mais aussi, comme dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) de compte administratif (CA) à BP,
- une présentation exhaustive est effectuée ci-après, chapitre par chapitre, en respectant l'ordre du plan comptable.

BUDGET PRIMITIF 2018

Recettes de fonctionnement (en K€)

| LIBELLES | BP 2017 | BP 2018 |
|--|----------------|----------------|
| Produits des impôts ménage | 43 955 | 44 550 |
| Autres recettes fiscales | 5 956 | 4 238 |
| Compensations fiscales | 2 306 | 2 195 |
| Dotation Globale de Fonctionnement | 9 526 | 9 491 |
| Reversements de fiscalité | 22 808 | 22 603 |
| Autres dotations et participations | 5 116 | 4 551 |
| Revenus des immeubles | 1 325 | 914 |
| Produit des services | 4 107 | 4 161 |
| Reversement du budget annexe | | 2 430 |
| Autres produits | 883 | 1 117 |
| Versements fonds de soutien | 1 227 | 1 230 |
| Sous-total recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) | 97 209 | 97 480 |
| Autres recettes d'ordre | 3 | 27 |
| Travaux d'investissement en régie | 500 | 500 |
| Emprunt structuré - indemnité capitalisée | | 1 527 |
| <i>Résultat Année N-1</i> | <i>4 199</i> | <i>4 940</i> |
| Sous-total opérations d'ordre et recettes affectées | 4 702 | 6 994 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 101 911 | 104 474 |

Dépenses de fonctionnement (en K€)

| LIBELLES | BP 2017 | BP 2018 |
|---|----------------|----------------|
| Charges financières | 3 981 | 3 500 |
| Dépenses de Personnel (yc fonjep) | 52 888 | 54 457 |
| Charges à caractère général | 15 013 | 14 536 |
| Autres charges de gestion courante | 13 151 | 12 571 |
| Dépenses diverses | 1 793 | 1 269 |
| Sous-total dépenses réelles de fonctionnement | 86 826 | 86 333 |
| Autofinancement et dotations aux amortissements | 12 907 | 14 284 |
| Autres opérations d'ordre | | 25 |
| Emprunt structuré - indemnité capitalisée | | 1 527 |
| Emprunts structurés - étalement indemnités capitalisées | 1 983 | 2 110 |
| Numéricable - étalement indemnité | 195 | 195 |
| Sous-total dépenses d'ordre financées par recettes affectées | 15 085 | 18 141 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 101 911 | 104 474 |

BUDGET PRIMITIF 2018

Recettes d'investissement (en K€)

| LIBELLES | BP 2017 | BP 2018 |
|---|---------------|---------------|
| Opérations financières et divers | 443 | 1 382 |
| Taxe d'Aménagement et reversements | 1 700 | 1 700 |
| F.C.T.V.A. N-1 | 1 200 | 1 700 |
| Subventions et participations | 3 999 | 5 159 |
| Cessions foncières | 2 000 | 1 000 |
| Cessions avec paiement différé | 1 600 | 1 120 |
| Emprunts | 3 390 | 4 950 |
| Sous-total | 14 332 | 17 011 |
| MOD CMCB, Région et autres | 125 | 455 |
| Sous-total recettes réelles d'investissement | 14 457 | 17 466 |
| Autofinancement et dotation aux amortissements | 12 907 | 14 284 |
| Autre opération d'ordre | | 25 |
| Emprunt structuré - indemnité capitalisée | | 1 527 |
| Emprunt structuré - sortie emprunt | | 6 812 |
| Emprunt structuré - emprunt de refinancement | | 6 812 |
| Emprunts structurés - étalement indemnités capitalisées | 1 983 | 2 110 |
| Etalement indemnité Numéricable | 195 | 195 |
| Opérations d'ordre patrimoniales | 149 | 287 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 29 691 | 49 518 |

Dépenses d'investissement (en K€)

| LIBELLES | BP 2017 | BP 2018 |
|--|---------------|---------------|
| Dépenses d'équipement | 17 652 | 22 789 |
| Opérations financières | 150 | 83 |
| Dépenses imprévues | 350 | 284 |
| Remboursement plan de relance FCTVA | 479 | - |
| Remboursement en capital d'emprunt | 10 283 | 9 942 |
| Sous-total | 28 914 | 33 098 |
| MOD CMCB, Région et autres | 125 | 455 |
| Sous-total dépenses réelles d'investissement | 29 039 | 33 553 |
| Amortissement des subventions d'éqpt & particip° versées | 3 | 27 |
| Travaux d'investissement en régie | 500 | 500 |
| Emprunt structuré - indemnité capitalisée | | 1 527 |
| Emprunt structuré - sortie emprunt | | 6 812 |
| Emprunt structuré - emprunt de refinancement | | 6 812 |
| Opérations d'ordre patrimoniales | 149 | 287 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 29 691 | 49 518 |

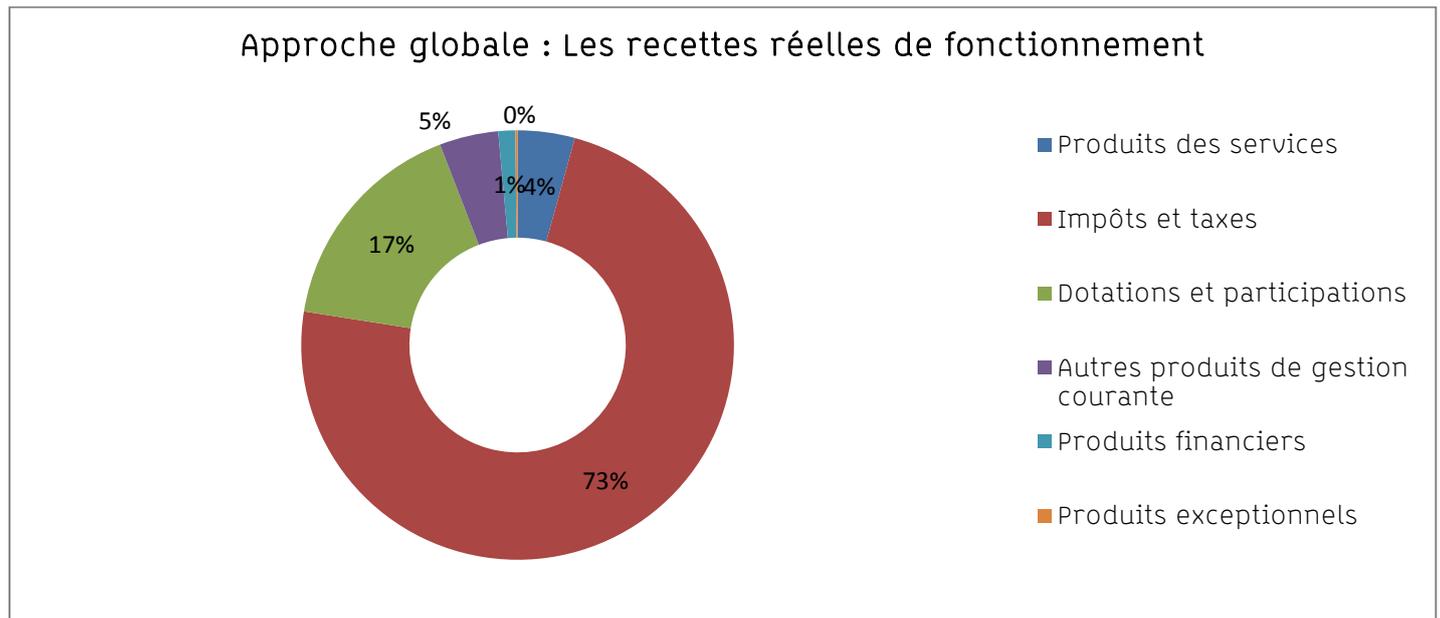
I/ La section de fonctionnement

A/ Les recettes

Les recettes réelles inscrites au budget primitif 2018 s'élèvent à 97 479 750 €, en très légère augmentation par rapport au budget primitif 2017 (+ 0,28 % soit + 271 K€).

Le graphique ci-dessous montre la part prépondérante (90 %) de deux postes au sein des recettes réelles de fonctionnement (RRF) de la Ville :

- d'une part, les impôts et taxes, qui en représentent près des $\frac{3}{4}$,
- d'autre part, les dotations et participations (17%).



- **Chapitre 70 : Produits des services : 4,16 M€**

Ce poste représente 4,3 % des recettes réelles de fonctionnement, soit un poids comparable à celui de 2017 (4,2 %).

Les recettes anticipées enregistrent une hausse globale de 1,3 % soit 54 K€ par rapport au BP 2017. Par rapport au CA 2017, elles sont en progression de 5,3 % soit + 209 K€.

Les principaux postes du chapitre relatif aux recettes des services évoluent de la façon suivante par rapport au précédent budget primitif :

- Les recettes de voirie exploitation sont anticipées à 848 K€, en progression de 183 k€, incluant les recettes liées aux voiries d'intérêt communautaire,
- Les recettes des familles dans les structures petite enfance sont évaluées à 870 K€,
- Au titre des ressources humaines, les remboursements de frais de personnel mis à disposition sont abondés de 91 K€, pour atteindre 602 K€, correspondant notamment au remboursement par l'Amicale du personnel, le CCAS ou encore la SEM funéraire. Il convient aussi de noter la baisse de la participation de l'Etat aux contrats aidés (avec un impact de l'ordre de 100 K€ pour la collectivité),
- Les recettes de la cité des Arts sont évaluées à 384 K€,
- Les recettes de l'atelier mécanique diminuent de 27 K€ pour s'établir à 350 K€ en raison de la baisse de la demande d'intervention constatée en 2017,
- Les recettes de l'immobilier foncier sont évaluées à 209 K€,
- L'inscription budgétaire des recettes attendues pour les ateliers périscolaires est ajustée à 130 K€,

- L'inscription budgétaire de l'énergie est évaluée à 101,7 K€,
- Les recettes des cimetières sont anticipées à 85 K€, en baisse de 15 K€,
- Les recettes du domaine public sont évalués à 76,9 K€,
- Les recettes des bibliothèques municipales sont anticipées à hauteur de 74,3 K€, en baisse de 23,2 K€, un niveau plus conforme au réalisé 2017,
- L'inscription des recettes budgétaire des musées est évaluée à 62,5 K€, en progression de 5 K€,
- L'inscription au titre de la propreté urbaine sont évaluées à 62,1 K€,
- Les recettes du Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CCSTI) (Galerie Eurêka) sont anticipées à hauteur de 39 K€, en baisse de 2 K€, un niveau plus conforme au réalisé 2017,
- Les remboursements de mise en fourrière sont anticipées en baisse de 6 K€, à 24 K€, pour atteindre, là aussi, un niveau plus conforme aux réalisations de l'année 2017,
- Les recettes de l'AMI (Atelier municipal d'imprimerie) sont évaluées à 27,5 K€.

Parmi les inscriptions nouvelles, respectivement 30 K€, 10,4 K€ et 5 K€ sont prévus au titre de la maintenance voirie, de Ville d'Art et d'Histoire et des Relations internationales/Jeunesse.

Enfin, sont évaluées comme stables ou quasiment stables : les recettes des systèmes d'informations (36 K€), des espaces verts (27 K€), des sports (5 000 €) ou de la vie associative (2 000 €).

- Chapitre 73 : Impôts et taxes : 71,39 M€

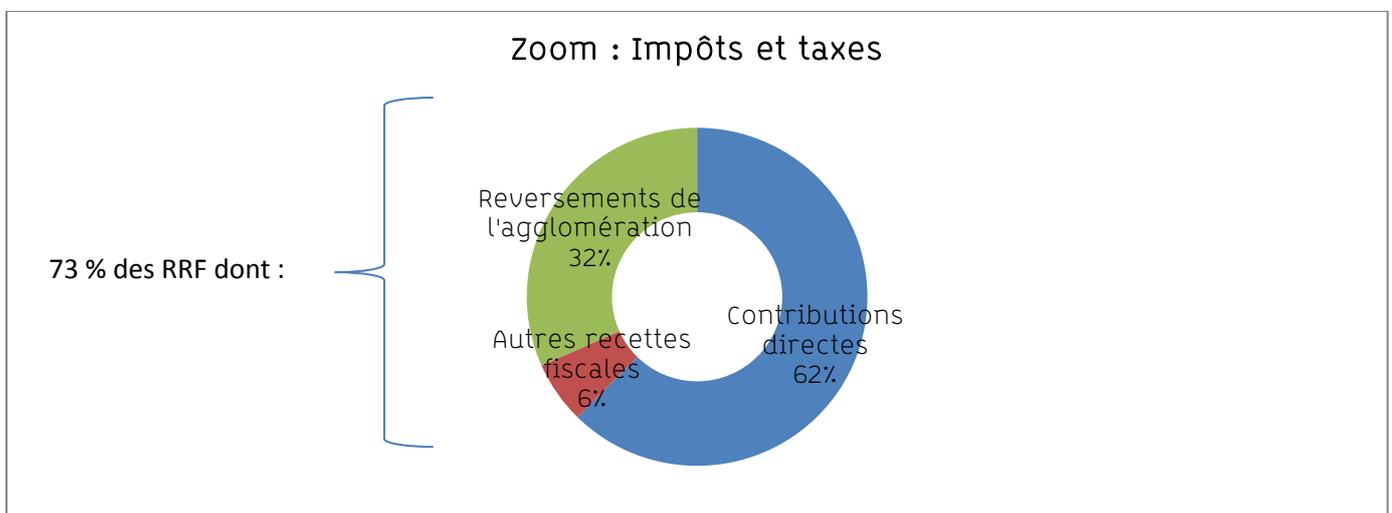
Ce chapitre représente 73,2 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 74,8 % au budget primitif 2017. Il diminue de 1,8 % soit - 1,33 M€.

Comme cela avait été précisé dans le ROB, présenté le 26 février 2018, cette baisse s'explique principalement par l'impact de la réforme du stationnement.

En effet, auparavant les recettes liées au stationnement de surface émargeaient sur cette ligne, à hauteur de 1,7 M€ au BP 2017. A compter de 2018, elles émargent sur un budget annexe dédié (créé par le Conseil municipal du 18 décembre 2017). Les recettes du forfait post-stationnement émargeront sur ce budget annexe.

Le reversement de ce budget annexe au budget principal émarge désormais au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante ».

La physionomie de ce chapitre est désormais donc la suivante :



1. Les contributions directes

Elles sont prévues à hauteur de 44,55 M€. Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, en 2018, les taux resteront inchangés par rapport à ceux appliqués depuis 2015. A taux constants, la progression attendue du produit des impôts directs (taxes foncières et d'habitation) est de 1,35 % par rapport au BP 2017 (+ 595 K€).

Par rapport au produit définitif des rôles généraux de 2017 (43,882 M€, sur les 44.214 M€ perçus en 2017), la progression attendue en 2018 est estimée à 1,5 % dont :

- une revalorisation forfaitaire des bases de 1,2 % (conformément à la nouvelle méthode de calcul fixée en Loi de Finances 2017 basée sur l'écart d'inflation constaté entre novembre 2017 et novembre 2016),
- et une variation physique globale estimée prudemment à 0,3 %.

Le produit global estimé se compose de 57 % de produit de taxe foncière sur le bâti et le non bâti et de 43 % de produit de taxe d'habitation. Comme cela a été exposé dans le rapport d'orientations budgétaires, le produit de la taxe d'habitation n'est pas impacté par la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation, puisque le premier dégrèvement de 30 % de la cotisation des redevables éligibles à la suppression progressive de leur taxe sur 2018-2020 sera intégralement pris en charge par l'Etat, qui se substituera au contribuable sur la base des taux 2017.

Les contributions directes représentent 45,7 % des recettes réelles de fonctionnement au BP 2018 (contre 45,2 % au BP 2017). Cette part est en progression constante compte-tenu de la stabilisation, voire de la diminution, des autres recettes inscrites au budget.

2. Les autres recettes fiscales

Ces recettes diminuent globalement de 1,7 M€ entre le BP 2017 et le BP 2018, pour s'établir globalement à 4,2 M€. Cette baisse s'explique très largement par le changement d'imputation budgétaire (du chapitre 73 au chapitre 75) des recettes liées au stationnement de surface (-1,7 M€ sur ce chapitre).

L'inscription pour les droits de mutations à titre onéreux (DMTO) est anticipée, de manière prudente, comme stable (1,95 M€). Sur la période récente, ce produit, particulièrement volatile, a fortement varié, fluctuant entre 1,4 et 2,6 M€ selon les années.

La taxe sur l'électricité est anticipée en baisse de 43 K€ à 1,06 M€.

Les recettes liées au domaine public sont estimées globalement à 1,02 M€ dont 550 K€ de recettes de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) et 465 K€ de droit de place et de voirie.

3. Les reversements de l'agglomération

Les propositions budgétaires 2018 tiennent compte des transferts de compétences intervenus en 2017 et de la fusion de l'Attribution de Compensation (AC) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). A ce stade, aucun nouveau transfert n'est anticipé. Le montant de l'attribution de compensation (AC) définitive reçue en 2017 est donc reconduit sur 2018.

Le montant de l'AC s'élèverait à 22,6 M€, en baisse de 205 K€ par rapport au BP 2017, où une AC provisoire avait été estimée, en amont des négociations de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Ce flux représente un peu moins d'un quart des recettes réelles de fonctionnement de la Ville. Il a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres.

Le tableau suivant récapitule (arrondies en K€) les évolutions récentes de l'AC :

| | 2013- 2016 | 2017 | Commentaires |
|--------------|------------|--------|---|
| AC | 20 095 | 22 603 | |
| DSC | 4 165 | | Fusionnée dans l'AC en 2017 |
| Total | 24 260 | 22 603 | Ecart : 1 657 K€ s'expliquant par : - Réduction de la DSC (- 439 K€) – CM 10/05/2017 - Transferts de compétences réalisés en 2017 (-1 218 K€ ; CM 18/09/2017 et 20/11/2017) dont : - Savoie Hexapole : + 196 K€, - PLUi : - 150 K€, - Promotion du tourisme : - 786 K€, - PEX : - 478 K€. |

- Chapitre 74 : Dotations et participations : 16,24 M€

Les recettes de ce chapitre représentent 16,7 % des recettes réelles de fonctionnement. Cette proportion est en baisse par rapport au BP 2017 (17,4 %). Elles diminuent de 4,2 % par rapport au BP 2017 (soit - 711 K€).

Pour mémoire, les concours de l'Etat ne seront pas réduits en 2018 au titre de la participation des collectivités au redressement des comptes publics. Toutefois, en dépit de la stabilisation du montant global de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Chambéry, comme un grand nombre de communes et d'EPCI, connaîtra une baisse de sa DGF individuelle en 2018 en raison des écrêtements prévus. Globalement, la baisse des dotations et compensations avoisinera les 200 K€.

Les principales évolutions au sein de ce chapitre sont les suivantes :

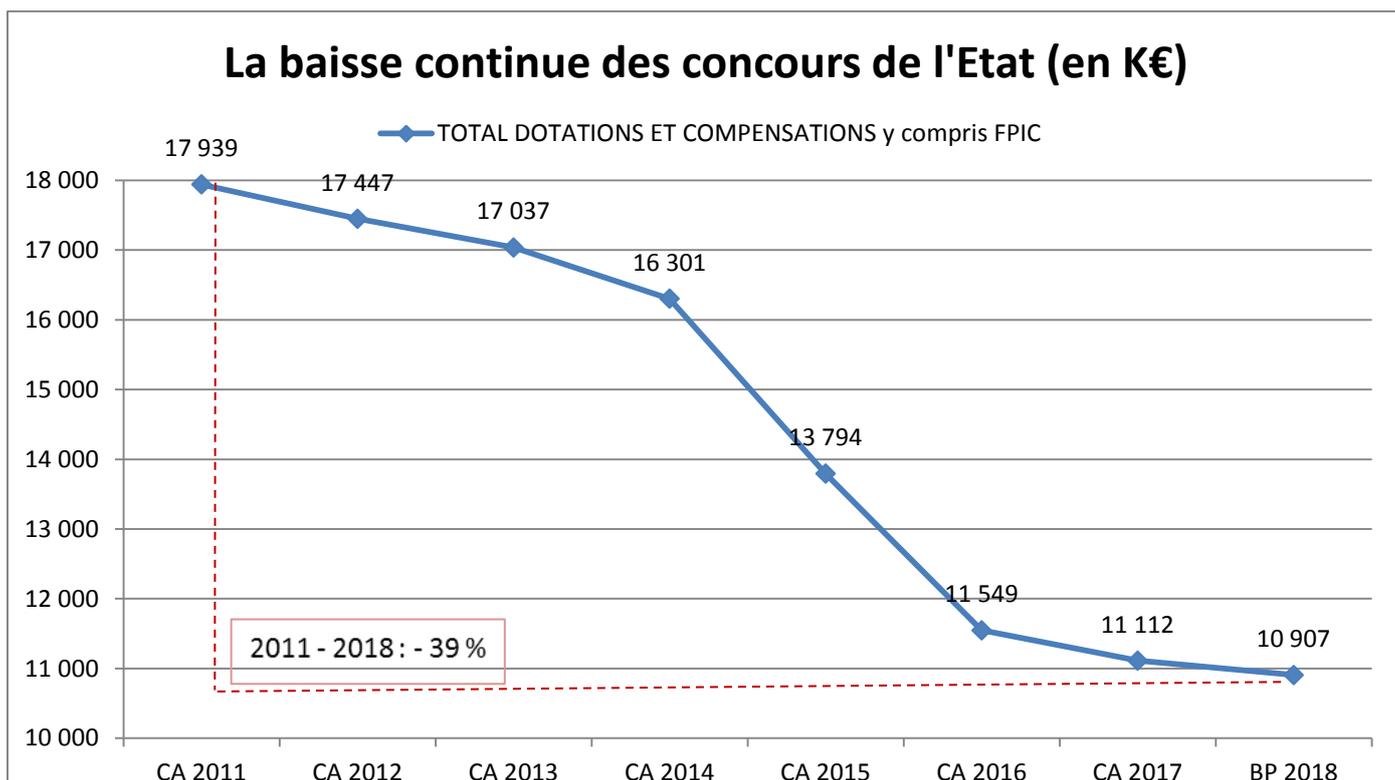
1. Les dotations et compensations de l'Etat

L'évolution globale des concours de l'Etat constatée sur les derniers exercices et anticipée pour 2018 est la suivante :

| | CA 2011 | CA 2012 | CA 2013 | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Dotation Forfaitaire | 13 029 584 | 12 765 539 | 12 638 826 | 11 936 463 | 9 878 232 | 7 821 657 | 6 728 605 | 6 576 000 |
| Dotation Générale de Décentralisation | 325 708 | 330 247 | 325 772 | 325 708 | 325 705 | 353 707 | 325 708 | 325 000 |
| Dotation Nationale de Péréquation | 19 991 | 0 | 0 | 196 434 | 14 708 | 45 172 | 209 195 | 24 000 |
| Dotation de Solidarité Urbaine | 1 984 079 | 2 017 808 | 2 053 120 | 2 079 811 | 2 098 529 | 2 119 514 | 2 411 654 | 2 566 000 |
| TOTAL DOTATIONS | 15 359 362 | 15 113 594 | 15 017 718 | 14 538 416 | 12 317 174 | 10 340 050 | 9 675 162 | 9 491 000 |
| Compensations de l'Etat | 2 579 959 | 2 422 687 | 2 222 397 | 2 085 798 | 1 975 291 | 1 976 738 | 2 200 278 | 2 195 000 |
| TOTAL DOTATIONS ET COMPENSATIONS avant FPIC | 17 939 321 | 17 536 281 | 17 240 115 | 16 624 214 | 14 292 465 | 12 316 788 | 11 875 440 | 11 686 000 |
| FPIC | | -89 289 | -203 545 | -323 214 | -498 349 | -767 484 | -763 695 | -779 000 |
| TOTAL DOTATIONS ET COMPENSATIONS y compris FPIC | 17 939 321 | 17 446 992 | 17 036 570 | 16 301 000 | 13 794 116 | 11 549 304 | 11 111 745 | 10 907 000 |

Une accélération de la diminution des concours est visible depuis 2014. La perte cumulée de dotations et compensations de l'Etat, enregistrée sur cette période récente (2014 – 2017, sur

une base 2014) s'élève à près de 15,4 M€, soit plus de 15 % des recettes réelles de fonctionnement. Cette somme équivaut à une année entière de dépenses d'équipement hors dette pour la Ville.



En 2018, les dotations et compensations sont anticipées à 11,7 M€, en baisse de 189 K€ par rapport au CA 2017. Les estimations sont basées sur les modélisations réalisées nationalement par Ressources consultants finances, cabinet d'expertise reconnu en finances locales.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue le poste prépondérant. Estimée à 9,17 M€ au BP 2018, soit en baisse de 184 K€ par rapport au CA 2017, elle se décompose de la façon suivante :

- La dotation forfaitaire devrait s'élever à 6,58 M€, en baisse de 153 K€ par rapport au CA 2017. Cette diminution s'explique par l'écrêtement opéré sur cette dotation en fonction du potentiel fiscal des communes pour financer la progression de la péréquation (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale) et par l'impact sur la DGF de l'augmentation de la population nationale.

Cet écrêtement, estimé pour Chambéry à 167 K€, absorbe l'effet positif sur la dotation forfaitaire de la légère augmentation de la population légale de la commune entre 2017 (61 305 habitants) et 2018 (61 435 habitants).

Les chiffres définitifs des dotations ne devraient être communiqués aux collectivités qu'à la fin du mois de mars 2018 (hors délai pour la rédaction du présent rapport).

- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est estimée à 2,57 M€, en hausse de 154 K€. L'hypothèse est faite du maintien de l'éligibilité de la Ville à la majoration prévue en Loi de finances et du maintien de son rang de classement parmi les communes éligibles à la DSU. Néanmoins, compte tenu de l'abondement moins important de la DSU en Loi de finances 2018 (+ 110 M€) qu'en loi de finances 2017 (+ 180 M€), la majoration pour la commune en 2018 a été prudemment estimée à environ 50 % de celle de 2017.
- Enfin, la dotation nationale de péréquation est estimée à 24 K€, en baisse de 185 K€ par rapport au CA 2017.

La dotation générale de décentralisation, visant à compenser les transferts antérieurs, est figée. Elle est prévue à 325 K€, comme en 2017.

Du côté des compensations fiscales (au titre des exonérations de taxes foncières, d'habitation et de l'ex-TP), les prévisions budgétaires pour l'exercice 2018 sont globalement stables. L'impact de la suppression de la Dotation Unique des Compensations Spécifiques à la Taxe Professionnelle (DUCSTP) (compensation au titre de l'ex-TP) est neutralisé par celui de l'augmentation de la compensation des exonérations de TH (qui n'est pas incluse dans les variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat). Cette compensation, calculée sur les bases exonérées de N-1, va en effet nécessairement augmenter en 2018 en raison du maintien en exonération totale des contribuables qui auraient dû, d'après la loi de finances 2016, être de nouveau imposables en 2017 (cf. rapport du compte administratif 2017). En 2018, les compensations sont estimées globalement à 2,2 M€.

Il en va de même concernant le remboursement partiel de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisées en 2017, estimé à 75 K€ et concernant les dotations pour les titres sécurisés (25 K€) et de recensement (12 K€).

2. Les participations des partenaires

En 2018, elles sont anticipées globalement à 4,4 M€, en baisse par rapport au BP 2017 (- 549 K€). Elles retrouvent toutefois un niveau très proche de celui du BP 2016.

Les montants de subventions inscrits varient selon les domaines :

- En matière de petite enfance, d'enfance et d'éducation (notamment soutien de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la mise en place des ateliers périscolaires sous forme d'ALSH), qui constituent le domaine prépondérant, les estimations sont respectivement à 2,43 M€, 650 K€ et 578 K€. Une estimation prudente a été faite en matière de petite enfance compte tenu de l'incertitude régnant suite à la réforme des financements CAF,
- En matière de culture :
 - o pour la Cité des Arts, une subvention de 225 K€, stable par rapport au BP 2017, est attendue du Département, ainsi qu'une subvention de 90 K€ de la part de l'Etat (DRAC) ;
 - o pour la Galerie Eureka (CCSTI), une subvention de 130 K€, stable elle aussi par rapport au BP 2017, est attendue de la Région,
 - o pour les musées, une subvention de 15 K€ est attendue de l'Etat (DRAC),
- En matière de relations internationales et de jeunesse, 245 K€ sont attendus (notamment 116,5 K€ du Ministère des Affaires étrangères, 50 K€ de l'Agence de l'eau pour la coopération avec Ouahigouya et 46,5 K€ du Département dont 36,5 K€ au titre du Contrat territorial jeunesse et 10 K€ pour le Forum de la Jeunesse),
- En matière de politique de la Ville, 55 K€ sont attendus de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour le suivi et l'animation du programme de renouvellement urbain.

Globalement, les financements les plus importants sont donc attendus de la part de la CAF (de l'ordre de 80 %), de l'Etat (de l'ordre de 9 %), du Département (de l'ordre de 6 %), de la Région (de l'ordre de 3 %) et d'autres partenaires (ANAH, Agence de l'eau, etc. pour environ 2 %).

Enfin, il n'y a pas en 2018 ni d'inscription de subvention au titre du programme ALCOTRA (contre 215 K€ prévus au BP 2017), ni de dépenses programmées en 2018.

- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 4,29 M€

Ce chapitre représente 4,4 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il est en nette augmentation par rapport au BP 2017 (+ 115 % ou + 2,3 M€). Cette forte hausse s'explique par l'imputation sur ce chapitre de l'inscription, à hauteur de 2,43 M€, de l'excédent

prévisionnel 2018 du nouveau budget annexe du stationnement payant sur voirie, qui sera versé au budget principal.

Sont également prévues sur ce chapitre :

- les redevances pour les délégations en matière de stationnement en ouvrages (320 K€), de réseau de chaleur (315 K€) par la SCDC (Société Chambérienne de Distribution de Chaleur) et de chauffage urbain (70 K€) et de services funéraires (64 K€),
- ainsi que diverses autres redevances, et notamment : stationnement parkings du Château et du Palais de Justice (71,5 K€), DSP restauration scolaire (60 K€) ou encore concession gaz (22,8 K€),
- et, enfin, les revenus des immeubles pour plus de 900 K€ comprenant les locations de salles et locations immobilières. La baisse constatée sur ce poste par rapport au BP 2017 (-410 K€ soit -30%) s'explique à hauteur des 2/3 par la disparition de l'inscription de recette du loyer versé par la RMCS au budget principal.

- **Chapitre 76 : Recettes financières : 1,23 M€**

Ce chapitre représente 1,3 % des recettes réelles de fonctionnement, proportion et montant stables par rapport au BP 2017.

Il intègre, de manière prépondérante (plus de 99%) pour 1,22 M€, le versement 2018 de l'aide du fonds de soutien de l'Etat pour la sortie des trois emprunts structurés « hors Charte », conformément aux échéanciers des conventions d'aides signées avec l'Etat.

Les autres recettes correspondent aux revenus des participations détenues par la Ville (société d'aménagement de la Savoie, Casino Grand Cercle, Caisse d'Epargne) et à la refacturation à Chambéry métropole – Cœur des Bauges des intérêts de la dette afférente à la rénovation de l'Office de tourisme, actée dans le rapport de la CLECT des 20 juin et 4 juillet 2017 approuvé par délibération du 18 septembre 2017.

- **Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 165 K€**

Ce chapitre représente 0,2 % des recettes réelles de fonctionnement, proportion stable par rapport au BP 2017.

Les montants inscrits sont en baisse par rapport au BP 2017 (-48 K€).

Ces recettes comprennent notamment les remboursements d'assurance, reconduits à 55 K€, ainsi que divers autres produits exceptionnels et le montant des mandats annulés sur exercices précédents (45 K€ en dépenses et en recettes).

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2,05 M€**

Ce montant comprend principalement une recette d'ordre destinée à transférer comptablement en investissement, l'Indemnité de Remboursement anticipé (IRA) de l'emprunt de pente passé à taux fixe au 1^{er} janvier 2018, d'un montant de 1,527 M€, afin de pouvoir en étaler la charge sur plusieurs exercices comme l'autorise l'instruction budgétaire et comptable M14, sur 12 ans maximum, durée résiduelle de l'emprunt à la date de son réaménagement.

Par ailleurs, une inscription de 500 k€ est prévue pour les travaux effectués en régie. Ce mécanisme comptable permet de valoriser les investissements réalisés directement par les services de la Ville.

Enfin, une enveloppe de 27,7 K€ concerne l'amortissement des subventions d'investissement perçues par la Ville.

Ces inscriptions en recette d'ordre au chapitre 042 ont leur contrepartie exacte inscrite en dépenses d'ordre d'investissement au chapitre 040.

- Chapitre 002 : Affectation du résultat 2017 : 4,9 M€

Le résultat global de l'exercice 2017, après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, est affecté en recettes de fonctionnement pour un montant de 4 940 112 €.

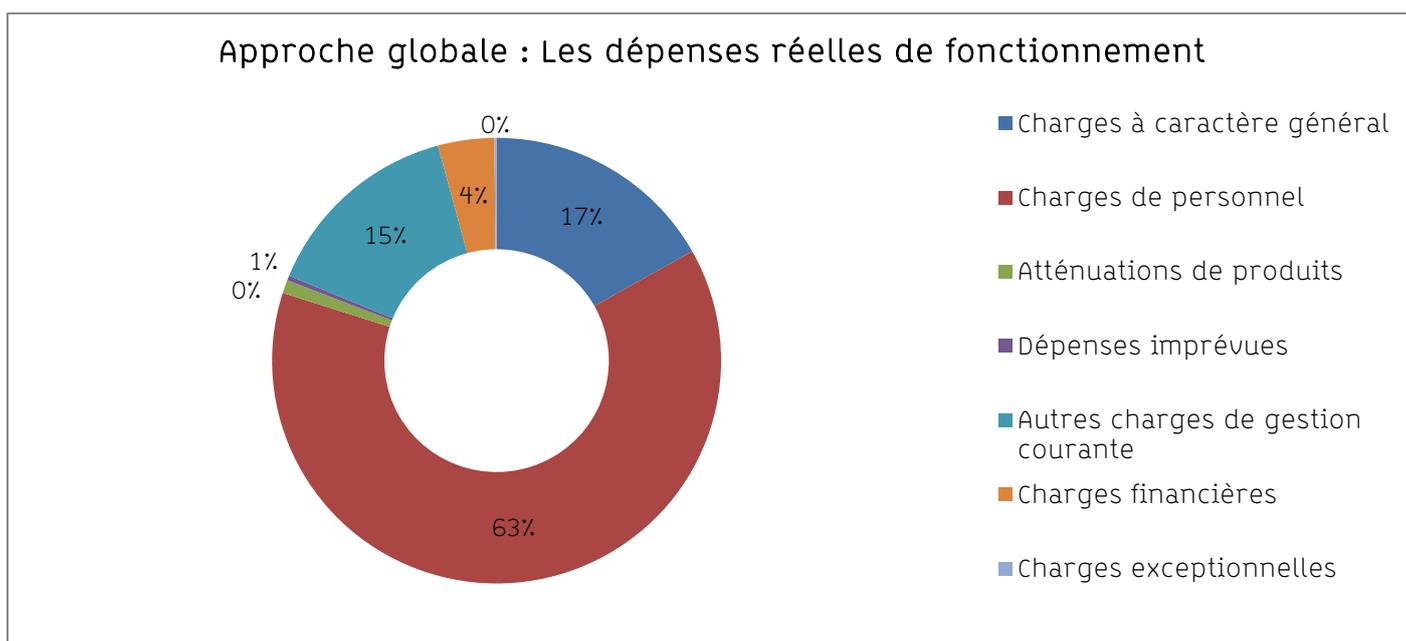
B/ Les dépenses

Les dépenses réelles inscrites au budget primitif 2018 s'élèvent à 86 333 804 €, en légère diminution par rapport au budget primitif 2017 (-0,56 % soit - 491 K€).

Par rapport au compte administratif 2017 (85,297 M€), elles progressent (toutes dépenses de fonctionnement confondues) de + 1,2 %, conformément à la norme fixée par l'Etat dans la Loi de Finances 2018. Les chiffres définitifs (assiette de DRF retenue, éventuelle éligibilité aux critères de modulation permettant d'engager une négociation, dont les marges de manœuvre semblent toutefois aujourd'hui très limitées) ne seront toutefois connus et travaillés, en lien étroit avec la Préfecture et la Direction Départementale des Finances Publiques, qu'à partir du mois d'avril 2018. Le contrat sera présenté au Conseil municipal et signé par le Maire avant le 30 juin 2018.

Le graphique ci-dessous illustre la part prépondérante (94 %) de trois postes au sein des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville :

- en tout premier lieu, les charges de personnel, qui en représente 63 %,
- puis, les charges à caractère général pour 17 %,
- et enfin les autres charges de gestion courante pour 15 %.



Les dépenses prévues au présent budget permettront de réaffirmer les priorités de la Municipalité, à savoir :



Accompagnement de l'enfant, du plus jeune âge à l'âge adulte



Soutien des personnes âgées ou fragilisées



Sécurité et tranquillité publiques



Amélioration de la relation à l'utilisateur

Les mesures de rigueur et de maîtrise de la dépense s'accompagnent, cette année encore, d'une attention renforcée à l'amélioration des conditions de travail des agents et à leur accompagnement.

- **Chapitre 011 : Les charges à caractère général : 14,54 M€**

Ce chapitre représente 17 % des dépenses réelles de fonctionnement. Par rapport au BP 2017, il est en baisse de 3 % soit - 476 K€.

Il regroupe, hors ressources humaines et hors subventions, la plupart des dépenses d'intervention permettant aux services municipaux de fonctionner et de mettre en œuvre les politiques publiques de la Ville. Il intègre notamment les frais d'administration générale de la collectivité, comme les impôts payés par la Ville, les fluides, les redevances, les charges locatives, les fournitures diverses et les prestations de service.

D'importants efforts de gestion ont été fournis sur ce chapitre lors des précédents exercices, ce qui a bien heureusement permis d'amortir les hausses de tarifs opérés par certains opérateurs ou de baisser les coûts. Ils sont poursuivis en 2018.

Les principaux postes, par nature comptable, sont les suivants :

- Concernant les achats :

Les dépenses de fluides s'élèvent à 3,09 M€, en baisse de 5,5 %. L'inscription budgétaire a été ajustée au regard de la consommation de 2017, tout en intégrant l'impact de la hausse des prix du gaz et de l'électricité. Ces dépenses représentent 21,3 % du total du chapitre des charges à caractère général en 2018, proportion équivalente à celle constatée au compte administratif 2017.

Les dépenses d'alimentation (fourniture des repas petite enfance) sont de 316 K€ en baisse de 21 % par rapport à 2017.

Les crédits prévus pour les fournitures de tous ordres sont de 2,5 M€ (carburants, fournitures d'entretien ou administrative, vêtements de travail, etc.). Ils contribuent à garantir aux services municipaux des conditions de travail satisfaisantes. D'importants moyens sont également dédiés au pool de véhicules (entretien, réparation) et aux fournitures informatiques, vecteurs d'amélioration des conditions de travail des agents et de modernisation du fonctionnement des services.

Globalement, sur ce chapitre budgétaire, toutes natures comptables confondues, 613 K€ seront consacrés aux systèmes d'informations, montant en hausse afin d'intégrer la progression des frais de maintenance et d'acquisition des matériels et logiciels plus performants, ainsi que de location de matériels.

Par ailleurs, les crédits dédiés aux fournitures scolaires sont stabilisés, afin de doter chaque écolier des fournitures nécessaires à un apprentissage de qualité. Il en va de même pour les crédits d'achats de livres et disques dans les bibliothèques. Ainsi, dans le domaine de la vie culturelle, toutes natures comptables confondues, c'est plus de 1 M€ qui sera consacré sur ce chapitre budgétaire au fonctionnement des équipements et services municipaux (médiathèque, Cité des Arts, musées, Manège, galerie Eureka, théâtre, Ville d'Art et d'Histoire, etc.). Dans les domaines de l'éducation/enfance et de la petite enfance, ce sont respectivement 679 K€ et 426 K€ qui seront mobilisés, soulignant l'engagement en faveur des plus jeunes.

- Concernant les autres services extérieurs :

Dans le domaine de l'immobilier et du foncier : les locations mobilières s'élèvent à 298 K€, en baisse de 6,6 % par rapport à 2017 ; les charges locatives et de copropriété sont de 500 K€ et, enfin, 768 K€ sont consacrés au paiement de la taxe foncière.

Les dépenses d'entretien et de maintenance des patrimoines, tant immobilier que matériel, sont de 2,12 M€. Elles diminuent légèrement par rapport au BP 2017 (- 1 %), mais sont en progression par rapport au réalisé 2017 (+ 22 %), illustrant l'effort de la collectivité en la matière.

Grâce aux négociations menées avec les organismes assureurs de la Ville dans le cadre des marchés publics d'assurance et à l'actualisation permanente des biens et mobiliers assurés, ces dépenses passent de 298 K€ au BP 2017 à 285 K€ au BP 2018 (soit -4,4 %), concourant aux efforts de gestion fournis. Une baisse notable avait déjà été enregistrée au BP 2017.

Au total, avec la cotisation de la Ville au CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale), ce sont près de 400 K€ qui seront consacrés en 2018 à la formation des agents. Les crédits dédiés à la formation des agents de la collectivité demeurent donc élevés cette année encore. Ils atteindront 180 K€ en 2018 sur ce chapitre spécifiquement, confirmant l'engagement de la Municipalité en la matière. Il s'agit d'un levier indispensable pour accompagner les changements et adapter les compétences des agents aux nouveaux besoins. Par ailleurs, 37 K€ seront consacré au plan de déplacement des agents. Des crédits pour poursuivre l'accompagnement des services au changement sont également prévus. Enfin, près de 40 K€ sont consacrés à l'achat de documentations générales et techniques pour les services.

Les prestations de services diverses atteignent 2,5 M€. Les postes concernés sont très nombreux. Sont notamment inclus dans cette somme des crédits dédiés à l'animation et rayonnement de la Ville (actions dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), évènementiel, participation citoyenne, présidence Foire de Savoie, etc.), à la qualité de vie (propreté urbaine, déchets, développement durable, prévention contre les risques incendies, prestations de sécurité des équipements, etc.), à la jeunesse (activités périscolaires, Assises de la jeunesse, coupon-sport, etc.) ou à la réalisation d'études.

Toujours dans une optique de modernisation du fonctionnement et d'amélioration de la qualité du service de proximité rendu à l'utilisateur, le BP 2018 intègre également des crédits permettant la mise en œuvre de COMEDC (Communication Electronique des Données de l'Etat civil) pour 60 K€.

Les frais d'affranchissement et de télécommunications mobiliseront 349 K€. Ils pèsent respectivement 1/3 et 2/3 de cette enveloppe. Ce montant est quasiment stable par rapport au BP 2017 et inférieur au compte administratif 2017, illustrant la poursuite des économies sur le fonctionnement de l'institution. Les frais de nettoyage des locaux (ex : salles festives gérées par les Mairies de quartier, Manège, etc.) représentent 91,7 K€.

Enfin, le remboursement de frais à l'agglomération dans le cadre de la mise en place des services communs des systèmes d'information et de la communication sont également prévus sur ce chapitre à hauteur de 241 K€.

- Chapitre 012 : Charges de personnel : 54,46 M€

Ce chapitre représente 63 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre 61 % au BP 2017. Cette proportion, croissante, illustre la rigidité des charges de fonctionnement du budget municipal. Toutefois, la Municipalité met en œuvre des mesures volontaristes pour maîtriser l'évolution des charges de personnel.

En 2018, ce chapitre augmente de 2,4 %, soit + 1,26 M€ par rapport au CA 2017. Comme expliqué dans le Rapport d'orientations budgétaires et ci-dessous, la progression s'explique très largement par des mesures exogènes, qui s'imposent à la collectivité (hausse des charges, glissement – vieillesse – technicité, etc.).

Le budget 2018 intégrera pleinement les enjeux à venir. Les efforts réalisés ces derniers mois pour maîtriser l'évolution de la masse salariale seront poursuivis. Quotidiennement, une politique active est menée, en lien avec les services, notamment à l'occasion de départs, pour

identifier les postes à redéployer ou à geler. La priorité est donnée aux recrutements internes. Pour autant, la Ville continuera à porter une politique ambitieuse en matière de ressources humaines, en maintenant ses objectifs en matière de :

- formations individuelles et collectives, notamment sur la recherche d'efficacité dans les organisations de travail et l'amélioration de la relation aux usagers,
- renforcement du déploiement de la GPEC avec un approfondissement du développement des compétences, mise en place de l'entretien professionnel, identification des capacités attendues sur les postes de travail et formation à l'acquisition d'une expertise métier,
- prévention, hygiène et sécurité avec la poursuite du plan d'action de prévention des risques psychosociaux, développement de la culture de prévention auprès des cadres et agents (obligation statutaire et outils pédagogiques au déploiement de cette culture de la prévention des risques métiers),
- action sociale (adhésion au CNAS, maintien de subvention et moyens humains et matériels de l'Amicale du personnel, maintien de l'enveloppe « prêts et secours d'urgence »),
- prévention de l'absentéisme avec mise en place d'un groupe de travail.

La hausse anticipée entre le BP 2018 et le CA 2017 s'explique par l'impact des augmentations individuelles appliquées sur 2018 corrélées à l'effet report de 2017 sur 2018 des augmentations (de grade et d'indice) de l'ordre de 450 K€. La diminution des charges doit compenser l'instauration de l'indemnité compensatrice liée à la hausse de la Contribution Sociale Généralisée (CSG). Il convient d'ajouter les évolutions des effectifs, qui interviennent principalement dans les services Petite Enfance (développement des places d'accueil du jeune enfant), Education, Police Municipale, Mairies de quartier, Services techniques, avec la création du service de la « Relation à l'utilisateur », et DSI, avec un impact de l'ordre de 560 K€. Une enveloppe de 450 K€ sera consacrée à l'augmentation du régime indemnitaire, pour la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Enfin, comme cela a aussi été indiqué dans le rapport d'orientations budgétaire, la mise en œuvre des mesures du PPCR (protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations) qui devaient entrer en vigueur en 2018 est repoussée en 2019 et l'année 2018 permettra de préparer la refonte de l'organisation du temps de travail.

- Chapitre 014 : Atténuation de produits : 829 K€

Ce chapitre représente 1 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il diminue de 139 K€ par rapport au BP 2017.

Le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), mis en place en 2012, représente une part prépondérante (90 %) de ce chapitre. Le montant qui lui sera consacré en 2018 (779 K€) devrait être proche, mais en légère augmentation (+ 2 % soit 15 K€), du montant réalisé en 2017. Cette estimation est basée sur les modélisations réalisées nationalement par Ressources consultants finances, avec pour hypothèses : une population constante de l'Agglomération et une part constante de la contribution de la Ville au sein de la contribution brute de la communauté (environ 31 %).

L'autre poste concernera le dégrèvement THLV (Taxe Habitation Logement Vacant) donc l'inscription (50 K€) est proche des réalisations constatées sur la période 2014 – 2016.

- Chapitre 022 : Dépenses imprévues : 300 K€

Compte-tenu des aléas de toute nature qui sont susceptibles d'intervenir en cours d'année, il est nécessaire de disposer d'une enveloppe de dépenses imprévues pour réponses aux besoins nouveaux ou imprévus qui pourraient apparaître au cours de l'exercice.

Ce montant est en diminution par rapport au BP 2017 car il avait été intégré le caractère alors provisoire des échanges de la CLECT concernant les transferts de compétences évoqués ci-avant.

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 12,57 M€

Ce chapitre représente 15 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il est en diminution par rapport au BP 2017 (- 4,4 %, soit - 579 K€). Comme cela avait été souligné lors du DOB, la collectivité se caractérise toutefois par un montant de subventions versées bien supérieur (216 €/hab. contre 136 €/hab.) à celui observé dans les communes de même strate (50 à 100 000 hab., appartenant à un groupement fiscalisé) [Source Ministère de l'Action et des Comptes publics - données 2016].

Ce poste budgétaire intègre les subventions et participations versées dans les différents domaines d'intervention de la Ville, ainsi que les participations aux établissements publics de coopération intercommunale.

Globalement, les subventions versées aux organismes de droit public et privé s'élèvent à 11,8 M€.

Les principaux postes sont les suivants :

Les subventions directes au secteur associatif s'élèvent à 7,69 M€. Les dotations individuelles de chaque association ont fait l'objet d'un examen qui a conduit à des évolutions différenciées au sein de chaque secteur eu égard à leur champ d'action, leur nombre d'adhérent et le public visé.

Ce montant souligne l'implication constante de la Municipalité dans le soutien du monde associatif local, facteur d'animation de la vie locale, de cohésion sociale et du bien-vivre ensemble.

La participation de la Ville au fonctionnement du CCAS sera par ailleurs de 3,7 M€ en 2018. Il constitue un acteur de premier plan en matière d'action sociale et de soutien aux personnes les plus fragiles (personnes âgées, handicapées, familles, etc.). Ce secteur constitue une priorité de la Municipalité.

Les participations aux écoles privées s'élèveront à 415 K€, en progression de 0,5 % par rapport à 2017 en raison de la progression du nombre d'élèves.

Enfin, il est rappelé qu'à ces versements d'aides directes viennent s'ajouter les aides indirectes de la Ville, sous forme de mises à dispositions gratuites de mobilier, matériel, personnel ou locaux. Pour mémoire, en 2017, ces aides ont représenté 5,7 M€ (5,1 M€ en 2016, 4,5 M€ en 2014).

Le solde de dépenses de ce chapitre est constitué de :

- Indemnités, cotisations retraites et cotisations de sécurité sociale des élus : 605 K€, stables par rapport au CA 2017,
- Contribution aux Parcs Naturels Régionaux (Bauges et Chartreuse) pour 50 K€, inscription stable par rapport à 2017,
- Les créances admises en non-valeur (80 K€), inscription stable par rapport à 2017,
- 54,4 K€ de participation à la restauration scolaire des chambériens dans les écoles privées, inscription stable par rapport à 2017,
- 19,6 K€ formation des élus, inscriptions stables par rapport à 2017,
- 40,5 K€ de redevance pour la concession fourrière avec la SPA.

- **Chapitre 66 : Charges financières : 3,50 M€**

Ce chapitre représente 4 % des charges réelles de fonctionnement. Grâce aux opérations d'assainissement de l'encours engagées depuis 2015, cette proportion est en nette diminution (ex : 6,2 % en 2016).

Les crédits ouverts s'élèvent à 3,50 M€ contre 3,98 M€ au BP 2017, en diminution de 12 % par rapport au BP 2017 (soit - 481 K€). Ils comprennent 3,44 M€ au titre de la charge des intérêts de la dette, le solde correspondant aux crédits pour les intérêts de la ligne de trésorerie et aux frais et commissions bancaires divers

La diminution significative de la charge des intérêts d'emprunts résulte, d'une part, de l'amortissement de la dette bancaire, dont l'encours a diminué de 10,3 M€ en 2017 et, d'autre part, à hauteur de 177 K€, du passage à taux fixe à 0,81 % de l'emprunt de pente du 1^{er} janvier 2018, positionné jusqu'alors sur un taux à 3,28 % dans le cadre de la démarche d'assainissement de l'encours engagée depuis 2015 (cf. rapport sur l'état de la dette présenté en séance le 26 février 2018).

- **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 90 K€**

Ce chapitre représente 0,1 % des charges réelles de fonctionnement. Il diminue de 5,3 % par rapport au BP 2017 (soit - 5 K€).

Il recouvre :

- d'une part, 45 K€ pour les secours gérés par la direction des Ressources humaines,
- d'autre part, 45 K€ pour les titres annulés sur exercices antérieurs.

- **Chapitre 68 : Dotations aux provisions : 50 K€**

Des provisions sont prévues, comme tous les ans, pour les créances dont le recouvrement semble compromis.

Ce chapitre représente 0,06 % des charges réelles de fonctionnement.

Les opérations d'ordre budgétaire, d'un montant de 18,14 M€, sont ventilées comme suit :

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transferts entre sections : 7,56 M€**

Les dotations aux amortissements, qui sont des éléments constitutifs de l'autofinancement brut du budget, sont inscrites à hauteur de 3,7 M€. Leur progression de 4,8 % traduit les efforts de renouvellement de matériels réalisés en 2017.

L'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt de pente passé à taux fixe au 1^{er} janvier 2018, d'un montant de 1,527 M€ et intégralement capitalisée, est inscrite à ce chapitre.

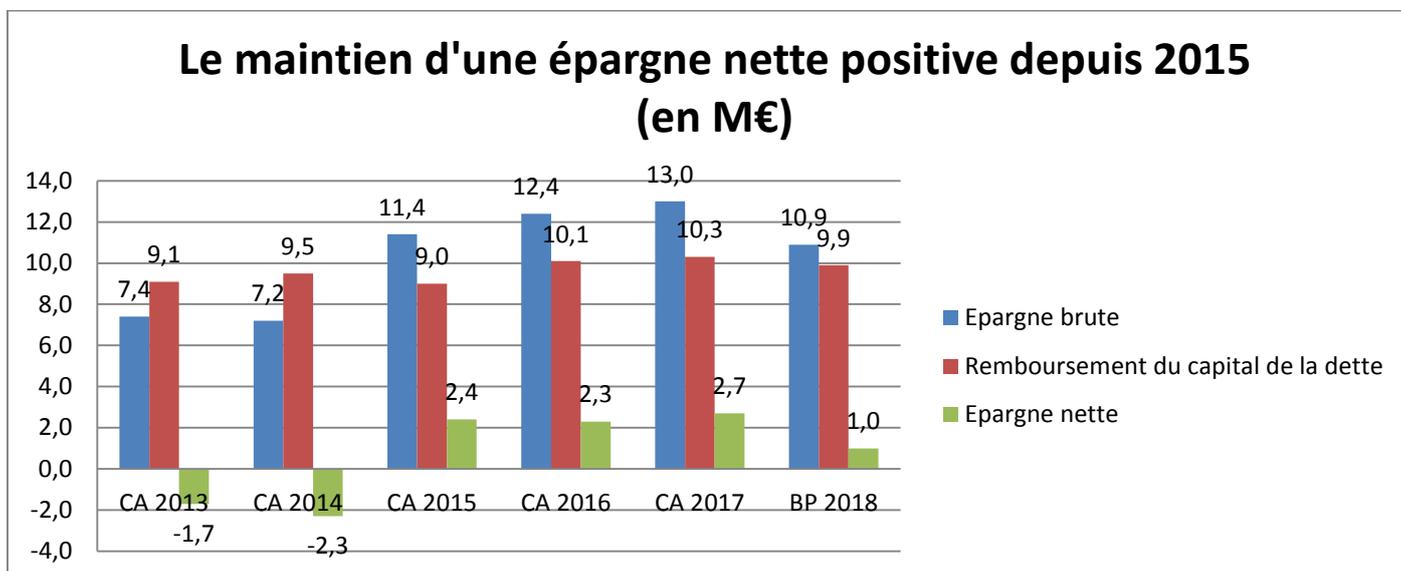
Le solde de ce chapitre est constitué d'écritures d'étalement de charges de fonctionnement comptablement transférées en investissement, telles que les IRA capitalisées des emprunts hors charte et de l'emprunt de pente et l'indemnité de résiliation versée à Numéricable en 2016.

Ces inscriptions au chapitre 042 ont leur contrepartie exacte inscrite en recette d'ordre d'investissement au chapitre 040.

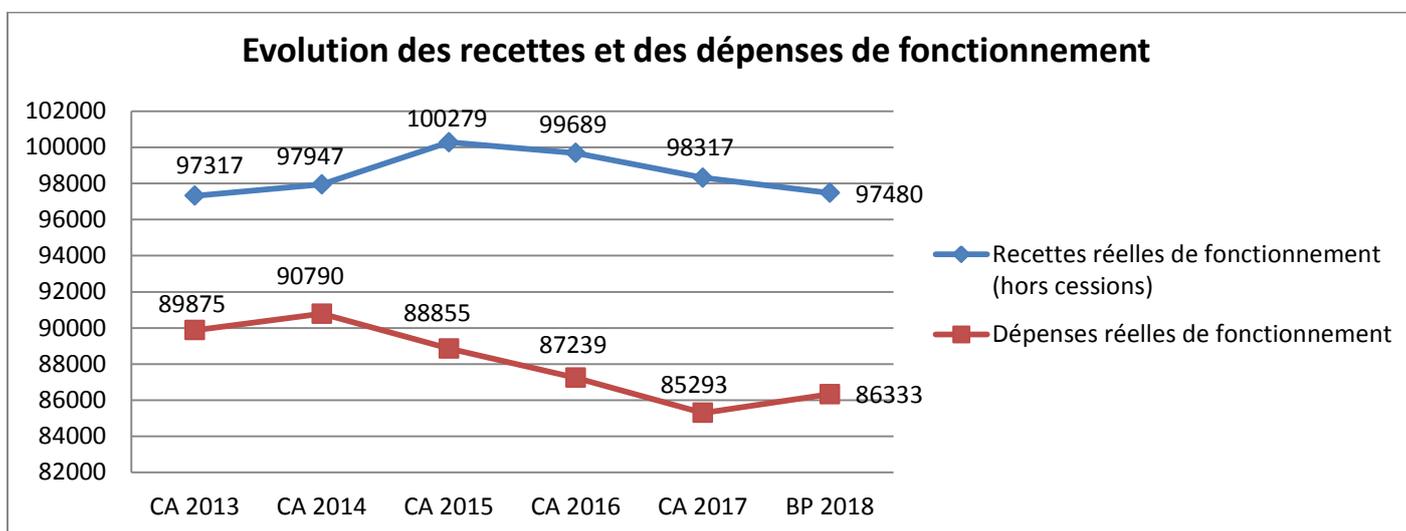
- **Chapitre 023 : Virement complémentaire de la section de fonctionnement : 10,58 M€**

In fine, l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement s'élève à 11 146 K€ contre 10 383 K€ en 2017.

Compte tenu du montant consacré au remboursement du capital de la dette, l'épargne nette est à nouveau anticipée comme positive.



Le graphique ci-dessous illustre l'évolution récente des dépenses et recettes réelles de fonctionnement :



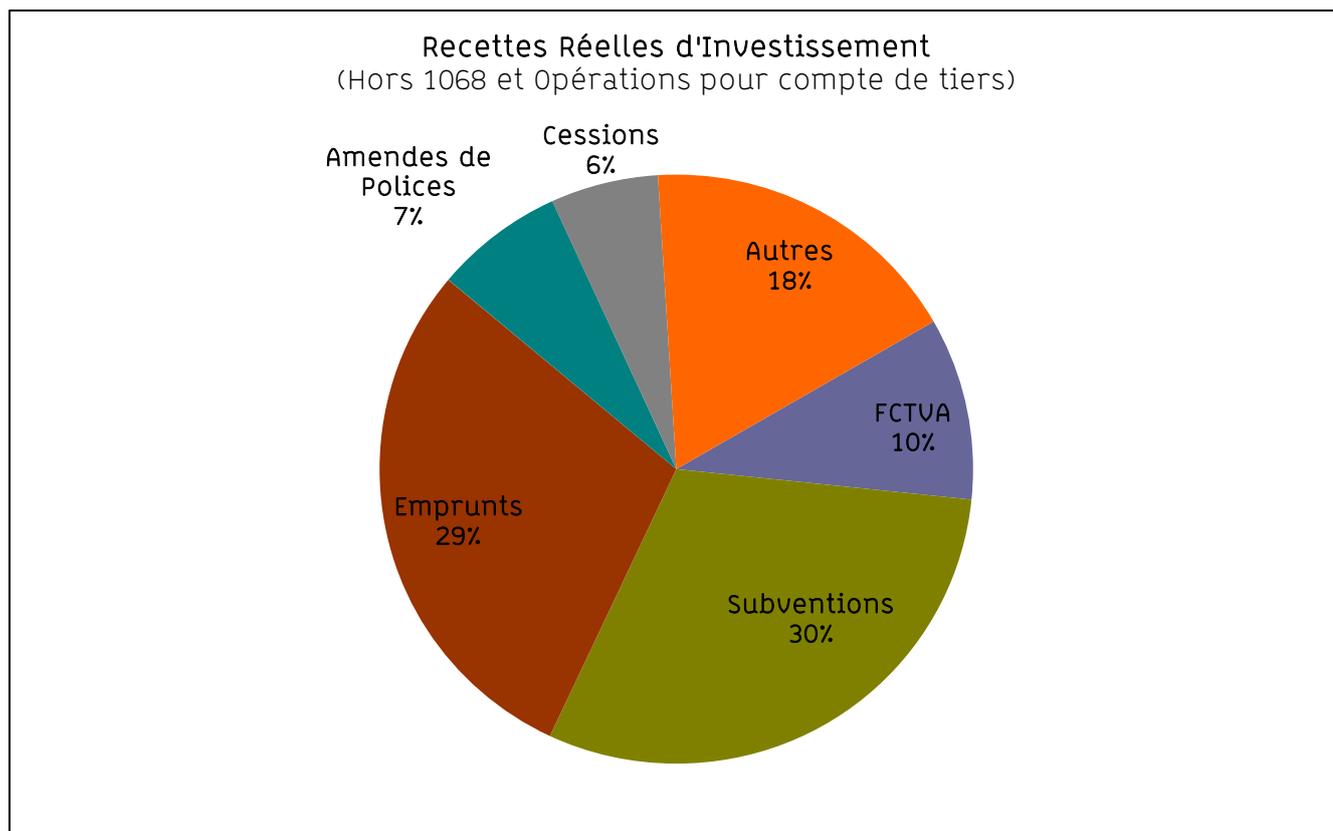
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant global (y compris opérations pour compte de tiers et opérations d'ordre) de cette section, hors reprise des résultats, s'élève à 49,52 M€.

A/ LES RECETTES

Les recettes réelles d'investissement (RRI), hors affectation en réserves au compte 1068 (9,1 M€) et hors opérations pour comptes de tiers, s'élèvent à 17 M€ en 2018, contre 14,33 M€ en 2017.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des principales recettes réelles d'investissement au BP 2018 :



- Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves : 12,34 M€

Outre les excédents de fonctionnement capitalisés, qui représentent 9,14 M€ en 2018, ce chapitre comprend :

- d'une part, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), estimé à 1,7 M€, compte-tenu des dépenses d'équipement réalisées en 2017, en progression de 500 k€, ainsi que la taxe d'aménagement, dont l'inscription est stabilisée à 500 k€,
- d'autre part, la deuxième tranche du droit d'entrée versé par Q-PARK dans le cadre de la DSP du stationnement en ouvrage pour un montant de 1 M€, conformément à la convention de service public présentée au Conseil municipal lors de sa séance du 12 juillet 2017.

- Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 6,36 M€

Ce chapitre est en nette progression par rapport au BP 2017 : + 22 % soit + 1,16 M€.

Ainsi, les subventions spécifiques et participations sont estimées à 5,16 M€.

Elles comprennent principalement les subventions obtenues au titre de la restructuration de l'Espace Malraux pour 3,2 M€.

En 2018, l'Etat et la Région sont les principaux financeurs des opérations d'investissement menées par la Ville, avec respectivement 1,46 M€ et 1,2 M€ de subventions attendues. Les autres principaux partenaires financiers sont : le Conseil départemental pour 977 K€, Chambéry métropole – Cœur des Bauges pour 883 k€ et la CAF de la Savoie pour 315 k€.

Une enveloppe de 1,2 M€ est également inscrite au titre du reversement des amendes de police. Pour rappel, ce reversement n'est qu'indirectement corrélé au nombre d'amendes dressées l'année N-2 sur le territoire communal, l'Etat opérant un prélèvement sur le total des recettes des amendes avant d'en reverser le solde aux collectivités.

Compte-tenu des reports (876 k€), le total de ce chapitre s'élèvera à 7,23 M€ au BP 2018.

- **Chapitre 16 : Emprunts moyen et long terme : 4,95 M€**

Les crédits inscrits pour les emprunts nouveaux s'élèvent à 4,95 M€. Ces crédits sont complétés par les reports de 2017 sur 2018 arrêtés au montant de 1,6 M€.

- **Chapitre 024 : Cessions foncières : 1 M€**

Les prévisions relatives au produit des cessions foncières s'élèvent à 1 M€. Il est rappelé que les prévisions de crédits sont inscrites en section d'investissement, mais les produits des cessions encaissés figurent au chapitre 77 de la section de fonctionnement.

La Municipalité entend poursuivre la mise en œuvre d'une véritable stratégie de gestion de son patrimoine, lui permettant de continuer à aménager la ville tout en cédant des biens ne présentant pas d'intérêt dans ce cadre.

- **Chapitre 27 : Avances et autres immobilisations financières : 1,50 M€**

Ces recettes proviennent principalement de remboursement d'avances et de créances auprès des tiers.

Le montant inscrit correspond notamment à la régularisation comptable d'avances transformées en subventions d'équipement, ainsi que les annuités des ventes en paiement différé.

En 2018, cette enveloppe comprend notamment :

- d'une part, l'annuité du paiement différé de la vente des Halles pour 110 k€,
- d'autre part, l'annuité de la vente des parts de la SAIEM à l'agglomération pour 1 M€.

- **Chapitre 45 : Opérations pour comptes de tiers : 455 K€**

Ces inscriptions correspondent à des opérations menées en co-maîtrise d'ouvrage avec l'agglomération, notamment, en 2018, sur le centre nord et le square F d'Esperey.

Elles concernent la part de travaux portée par la Ville mais réalisés sur le patrimoine de l'agglomération. Elles sont entièrement remboursées par l'agglomération, leur inscription et leur réalisation étant obligatoirement équilibrées en dépenses / recettes.

Les recettes d'ordre budgétaires (32 M€) sont ventilées comme suit :

- **Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 10,58 M€**

- **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 7,56 M€**

Les inscriptions de ce chapitre sont exactement identiques en montant à celles enregistrées en dépenses d'ordre de fonctionnement au chapitre 042, tel que détaillé plus haut.

- **Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : 13,91 M€**

Ce chapitre comprend principalement les ouvertures de crédits nécessaires à la comptabilisation du remboursement anticipé de l'emprunt de pente pour 6,81 M€, ainsi qu'à celle de l'emprunt de refinancement, pour le même montant, soit en tout 13,62 M€.

238 K€ sont prévus par ailleurs pour l'intégration comptable des études dans chaque opération de travaux correspondante.

B/ LES DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement (DRI) s'élèvent globalement à 33,55 M€. Hors remboursement du capital de la dette et hors opérations pour compte de tiers elles atteignent 23,15 M€, en très nette progression (+ 24 % soit + 4,5 M€) par rapport au BP 2017.

La Ville de Chambéry fait le choix d'investir massivement pour entretenir le patrimoine dont elle dispose, afin d'améliorer le confort des usagers et soutenir l'activité économique locale.

1. Dépenses financières :

- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés : 9,94 M€**

Au sein de cette enveloppe les crédits prévus pour l'amortissement de la dette à long terme s'élèvent à 9 931 K€ contre 10 283 K€ au BP 2017, ce qui représente une diminution de 3,4 % soit 0,352 M€.

Cette diminution est due à l'amortissement naturel de la dette (notamment trois emprunts représentant encore 651 K€ d'amortissement en 2017 sont arrivés à extinction fin 2017) et à l'absence de mobilisation d'emprunt bancaire nouveau en 2017.

L'amortissement des emprunts de capitalisation des indemnités de sortie des emprunts structurés (qui auront généré en tout 26,79 M€ d'encours supplémentaires sur la période 2016-2018) mobilise 1,72 M€, soit 18 % de l'amortissement de la dette en 2018 ; ce montant passera à 1,84 M€ en 2019.

A noter, enfin, cette enveloppe de 9,9 M€ comprend 100 K€ au titre de l'annuité 2018 du remboursement de la dette contractée auprès de la communauté d'agglomération pour l'acquisition à paiement échelonné des parcelles d'assiette et des installations techniques pour le parc provisoire de la Cassine (actée par délibération du 12 juillet 2017).

- **Chapitre 020 : Dépenses imprévues : 283,5 K€**

Une enveloppe de crédits pour dépenses imprévues est inscrite à hauteur de 283,5 K€.

- **Chapitre 26 : Participations et créances rattachées : 82,5 K€**

Cette inscription permettra de verser la participation de la Ville de Chambéry au capital de SPL Chambéry 2040 créé dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de Vetrotex (rapport présenté au Conseil municipal du 26 février 2018).

2. Dépenses d'équipement :

Compte-tenu des reports de l'exercice 2017 (3 139 K€), les crédits ouverts pour les dépenses d'équipement 2018 s'établissent à 25,9 M€ contre 22,1 M€ au BP 2017, ce qui représente une progression de + 17,4 %.

- **Chapitres 204/20/21/23 : Dépenses d'équipement : 22,8 M€**

Ce poste augmente de + 29,1 %, soit + 5 M€, par rapport aux crédits ouverts au budget primitif 2017.

Cette enveloppe comprend les dépenses d'études et de travaux, les acquisitions foncières, les acquisitions de matériels et mobiliers et les subventions d'équipement.

Comme indiqué ci-avant, la Ville a fait des choix de gestion rigoureux pour se reconstituer des marges de manœuvre et privilégier l'investissement, nécessaire à l'amélioration du cadre de vie des habitants et des services rendus au public.

La restructuration de l'Espace Culturel André Malraux entre dans la phase de réalisation de la 1ère tranche de travaux. La concrétisation de cette opération se traduit par une inscription de crédits de paiement représentant 3,5 M€ au BP 2018.

Le projet Territoire Mobile et sa déclinaison de plusieurs opérations de programme se poursuit au BP 2018. Ce projet de refonte des mobilités de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de la Ville de Chambéry est un projet urbain d'envergure, qui se déploie sur plusieurs années. Les crédits de paiement ouverts à ce titre au BP 2018 représentent 1 059 k€ recouvrant notamment les projets d'aménagement de la place de la gare, de pistes cyclables et du boulevard de la Colonne.

Par ailleurs, une attention particulière est portée à l'entretien du patrimoine communal. 2,3 M€ seront ainsi consacré aux travaux récurrents de grosses réparations.

Les autres opérations importantes en termes de volume financier prévu au BP 2018 sont les suivantes :

- 1 372 K€ pour le développement éducatif, dont :
 - 550 K€ pour le programme pluri-annuel de rénovation des écoles,
 - 150 K€ pour le programme spécifique pour les groupes scolaires Vert-bois, Bellevue et Haut Maché,
 - 362 K€ pour la sécurisation des écoles,
 - 200 K€ pour la rénovation de cours d'écoles,
 - 110 K€ pour le développement du numérique dans les écoles.
- 2 194 K€ de travaux sur les équipements de quartier et les structures Petite Enfance, dont notamment :
 - 1 691 K€ pour l'acquisition en VEFA de la crèche La Farandole à Mérande,
 - 300 K€ de travaux pour la restructuration de l'ancienne école Croix rouge.
- 1 233 K€ pour des opérations de voirie dont :
 - 504 K€ pour l'aménagement du square F. d'Esperey/ E. Grangeat,
 - 290 K€ pour la route St Saturnin,
 - 232 K€ pour le chemin des Martinettes.
- 1 595 K€ pour le réaménagement des locaux municipaux et plus particulièrement du Centre Technique Municipal (CTM),
- 1 M€ pour les opérations d'aménagement urbain tel que la conteneurisation enterrée (208k€), la mise aux normes de l'éclairage public (250 k€), l'installation de sanitaires publics (84 k€),
- 775 K€ de travaux sur les installations sportives,
- 332 K€ pour solder l'opération de mise en place d'un Centre de Supervision Urbain au sein de la direction de la Prévention, Sécurité et Tranquillité Publique,
- 324 K€ pour le déploiement du RFID (système de gestion automatisé de prêt et de retour) pour les Bibliothèques Municipales,
- 320 K€ pour la mise en accessibilité des ERP (établissements recevant du public),
- 145 K€ pour les actions de dynamisation en centre-ville dans le cadre du plan FISAC,
- 40 K€ pour le programme Territoire connecté.

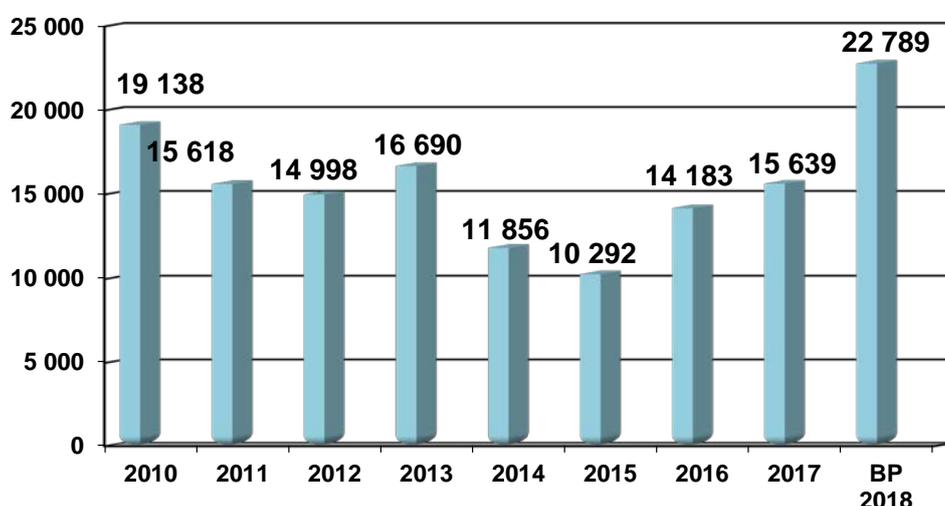
Les acquisitions foncières sont prévues à hauteur de 300 K€, afin de permettre à la Ville de saisir les opportunités d'achat qui pourraient être utiles à la réalisation des opérations d'aménagement à venir.

L'attention particulière, portée par la Municipalité, au bien-être au travail des agents et à la modernisation de leur outil de travail se traduit au BP 2018 par l'inscription de crédits de paiement pour les acquisitions de matériels et mobiliers à hauteur de 1 995 k€, dans la continuité du budget 2017.

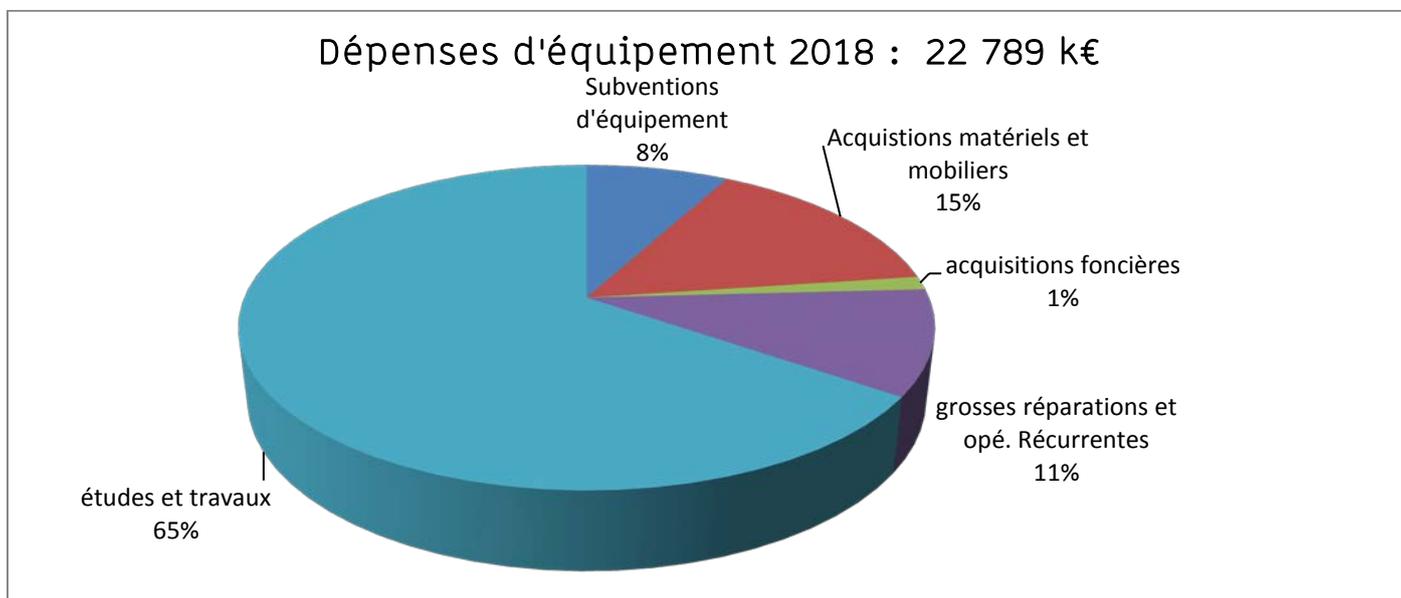
Les subventions d'équipement aux partenaires s'élèvent à 1,8 M€. Elles ont pour finalité de soutenir l'investissement réalisé par d'autres intervenants que la Ville, en finançant une partie. La Ville soutient ainsi les investissements dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) portées par les bailleurs sociaux (inscription au BP 2018 de 470 k€) ou encore les investissements portés par Chambéry Métropole - Cœur des Bauges sur les Voiries d'Intérêt Communautaire (VIC) sur le territoire de Chambéry (100 k€). On retrouve aussi l'inscription de 734 K€ correspondant au versement du dernier acompte du fonds de concours pour les travaux de gros entretiens et renouvellement du parc des Expositions (PEX) conformément à la délibération du Conseil municipal du 20 novembre 2017.

L'histogramme suivant illustre la progression de l'investissement constatée en 2018.

Evolution des dépenses d'équipement (en k€)



Le schéma ci-dessous indique la nature des dépenses réelles d'équipement prévues au budget 2018 :



- **Chapitre 45 : Opérations pour comptes de tiers : 455 K€**

Ces inscriptions correspondent à des opérations menées en co-maîtrise d'ouvrage avec l'agglomération.

Elles concernent la part de travaux portée par la Ville mais réalisés sur le patrimoine de l'agglomération. Elles sont entièrement remboursées par l'agglomération, leur inscription et leur réalisation étant obligatoirement équilibrées en dépenses / recettes.

Les dépenses d'ordre d'investissement (15,9 M€) sont ventilées comme suit :

- **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transferts entre sections : 2,05 K€**

Ce montant comprend principalement une dépense d'ordre de 1,527 M€ destinée à transférer comptablement en investissement l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt de pente passé à taux fixe au 1^{er} janvier 2018, d'un montant de 1,527 M€ afin de pouvoir en étaler la charge sur plusieurs exercices comme l'autorise l'instruction budgétaire et comptable M14, sur 12 ans maximum, durée résiduelle de l'emprunt à la date de son réaménagement. Cet étalement est autorisé dans la délibération du budget primitif.

Par ailleurs, une inscription de 500 k€ est prévue pour les travaux effectués en régie. Ce mécanisme comptable permet de valoriser les investissements réalisés directement par les services de la Ville.

Enfin, une enveloppe de 27,7 K€ concerne l'amortissement des subventions d'investissement perçues par la Ville.

Ces inscriptions en dépenses d'ordre au chapitre 040 ont leur contrepartie exacte inscrite en recettes d'ordre d'investissement au chapitre 042.

- **Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : 13,91 M€**

Ce chapitre comprend en dépenses les inscriptions strictement symétriques de celles décrites en recettes, soit principalement :

- crédits nécessaires à la comptabilisation du remboursement anticipé de l'emprunt de pente pour 6 81 M€, ainsi qu'à celle de l'emprunt de refinancement, pour le même montant, soit en tout 13,62 M€,
- 238 K€ pour l'intégration comptable des études dans chaque opération de travaux correspondante.

Liste des sigles

AC : Attribution de compensation
ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
AMI : Atelier Municipal d'Imprimerie

BP : Budget Primitif

CA : Compte Administratif
CAA : Compte Administratif Anticipé
CAF : Caisse des Allocations Familiales
CCAS : Centre Communal d'Action Social
CCSTI : Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle
CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CM : Conseil Municipal
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
COMEDec : Communication Electronique des Données de l'Etat Civil
CSG : Contribution Sociale Généralisée

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DMTO : Droits de Mutations à Titre onéreux
DOB : Débat d'Orientations Budgétaires
DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement
DRI : Dépenses Réelles d'Investissement
DSC : Dotation de Solidarité Communautaire
DSP : Délégation de Service Public
DSU : Dotation de Solidarité Urbaine
DUCSTP : Dotation Unique des Compensations Spécifiques à la Taxe Professionnelle

EPCI : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
ERP : Etablissement Recevant du Public

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
FPIC : Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
IRA : Indemnité de Remboursement Anticipé
K€ : milliers d'euros

OPAH : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

PEX : Parc des Expositions
PPI : Plan Pluri-Annuel d'Investissement
PLUI : Plan Local d'Urbanisme
PPCR : Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations

RFID : Radio Frequency Identification (système de gestion automatisé de prêt et de retour)
RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel
RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement
RRI : Recettes Réelles d'Investissement
ROB : Rapport d'Orientations Budgétaires

SCDC : Société Chambérienne de Distribution de Chaleur

TLPE : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
THLV : Taxe d'Habitation Logement Vacant
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

VIC : Voiries d'Intérêt Communautaire

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté